

En 2016, les cotisations sociales financent les régimes de protection sociale à hauteur de 461,3 milliards d'euros (*graphique 1*), soit 60,8 % des ressources totales (hors transferts) de la protection sociale.

Les trois quarts des cotisations sociales sont liées à l'emploi salarié

Les cotisations effectives sont constituées des versements effectués au nom d'une personne, par elle-même ou par autrui, afin d'acquiescer ou de maintenir un droit à prestations. Elles représentent 87,8 % des cotisations sociales en 2016 (404,9 milliards d'euros).

85,8 % de la masse des cotisations effectives sont liés à l'emploi salarié (pour près des trois quarts, des cotisations employeurs, et pour plus d'un quart, des cotisations salariales) et 5,8 % aux travailleurs indépendants. Le reste, soit 8,4 % du total, est composé des cotisations des régimes de la mutualité et de la prévoyance, des cotisations des inactifs et des artistes-auteurs, des cotisations sur prestations et des cotisations volontaires.

Les cotisations effectives financent principalement les administrations de Sécurité sociale (Asso), à hauteur de 367,1 milliards d'euros (soit 90,7 % du total de ces cotisations en 2016), ainsi que les mutuelles et institutions de prévoyance (29,6 milliards d'euros, soit 7,3 %). Ces cotisations représentent deux tiers des ressources des Asso et 70,7 % de celles des mutuelles et institutions de prévoyance (voir fiche 2 et tableaux détaillés).

Lorsque l'employeur ne cotise pas effectivement à un régime d'assurances sociales, mais fournit directement à ses propres salariés ou ayants droit des prestations, le montant versé par l'employeur est enregistré en cotisations imputées. Celles-ci représentent 56,4 milliards d'euros, soit 12,2 % du montant total des cotisations. Les prestations correspondantes peuvent consister en des dispositifs légaux de protection sociale (comme les prestations du régime de retraite des agents titulaires de la fonction publique de l'État) ou des dispositifs extralégaux (comme les compléments de revenu accordés aux salariés en charge d'enfants – tel le supplément familial de traitement – ou les préretraites d'entreprise).

Des cotisations sociales ralenties par les mesures du pacte de responsabilité depuis 2015

La croissance des cotisations sociales est à peine

plus élevée en 2016 (+1,1 %) qu'en 2015 (+0,9 %) (*graphique 2*). Les cotisations effectives, qui constituent la majeure partie des cotisations sociales, progressent de 1,2 % en 2016 (après 0,9 % en 2015) et les cotisations sociales imputées de 1,0 % (après +0,7 % en 2015).

Les cotisations sociales effectives liées à l'emploi salarié augmentent de 1,6 %, après +1,3 % en 2015. Pour la deuxième année consécutive, leur hausse est inférieure à celle de la masse salariale brute, dont la croissance augmente en 2016 (+2,4 %, après +1,7 % en 2015) [*graphique 3*], du fait principalement des mesures décidées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité¹. En effet, en 2016, la deuxième phase du pacte a été étendue, à compter du 1^{er} avril, la baisse de 1,8 point des cotisations familiales aux salaires compris entre 1,6 smic et 3,5 smic (baisse appliquée en 2015 aux seuls salaires inférieurs à 1,6 smic). Cette croissance peu dynamique est également imputable à la baisse du taux de cotisation accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) [-0,06 point] et au tarissement de la recette issue du prélèvement à la source des cotisations sur les caisses de congés payés, mis en œuvre dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2015.

De même, la diminution de 7 points du taux de cotisation maladie des exploitants agricoles, qui ont bénéficié de mesures de soutien sous forme de baisse des prélèvements sociaux, ainsi que la réduction de l'assiette globale de prélèvements des indépendants, ont également contribué à limiter la croissance des cotisations.

Malgré ces effets baissiers, la croissance des cotisations est un peu plus dynamique en 2016 qu'en 2015, compte tenu principalement du relèvement de 0,04 point du taux patronal maladie des salariés du secteur privé en 2016, et de la nouvelle hausse des taux de cotisation des retraites de base, de 0,1 point pour la cotisation plafonnée et de 0,1 point pour la cotisation déplafonnée (partagée entre les employeurs et les salariés). La mise en place du protocole « Parcours professionnels, carrière et rémunérations » (PPCR)² dans la fonction publique, en 2016, a également soutenu la croissance des cotisations. Enfin, la montée en charge de l'affiliation des frontaliers suisses au système de soin français, et l'augmentation du taux de cotisation maladie qui leur est appliqué (+2 points par rapport à 2015), expliquent également la hausse du montant global des cotisations³.

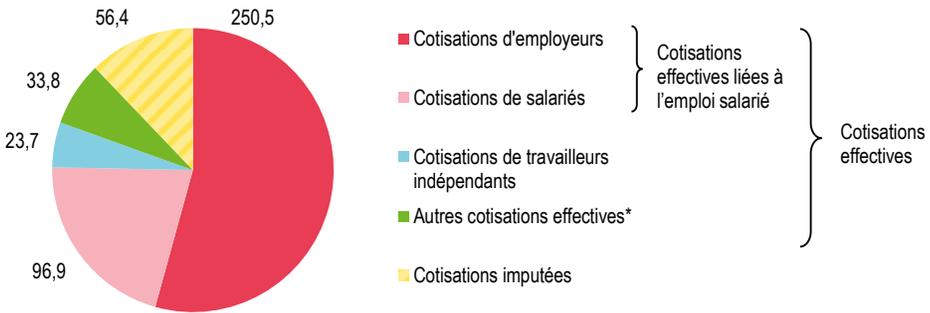
1. Voté dans le cadre de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2014, le pacte de responsabilité et de solidarité comporte plusieurs mesures visant à réduire le coût du travail. Les deux premières phases du pacte ont notamment introduit une exonération complète au niveau du smic des cotisations patronales de Sécurité sociale (2015) et une baisse du taux des cotisations familiales (2015 et 2016). En 2017, le troisième volet du pacte instaure une baisse du taux de cotisation maladie de travailleurs indépendants ainsi qu'une hausse des seuils d'assujettissement aux prélèvements sur les revenus de remplacement.

2. Ce protocole introduit une modification de la structure de rémunération des fonctionnaires du fait d'un transfert d'une partie des primes en traitement indiciaire, majorant de fait le niveau des cotisations dans la fonction publique, le traitement indiciaire étant inclus dans l'assiette de calcul des cotisations, contrairement aux primes, qui ne sont soumises à cotisations de retraite que dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut.

3. Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2017.

Graphique 1 Les cotisations sociales en 2016

En milliards d'euros

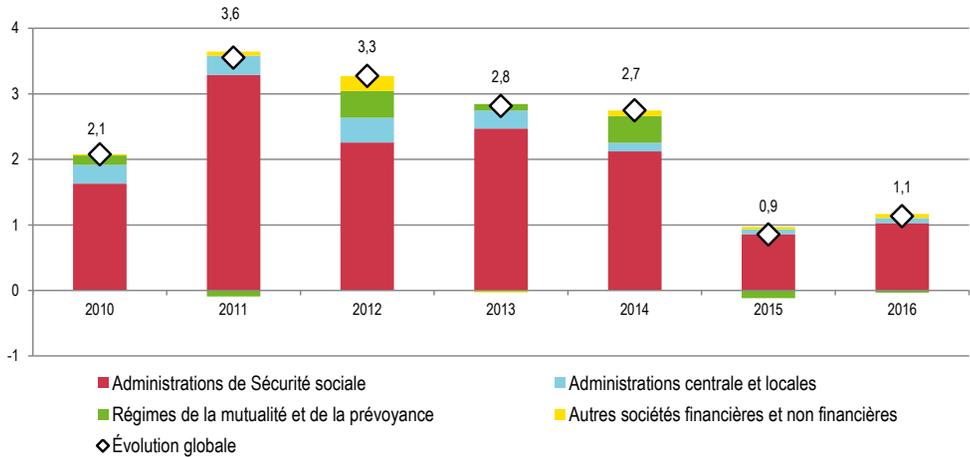


* Désigne les cotisations sur prestations, les cotisations volontaires, les cotisations des inactifs et des artistes-auteurs et les cotisations aux régimes de la mutualité et de la prévoyance.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Contributions des différents régimes à l'évolution des cotisations sociales

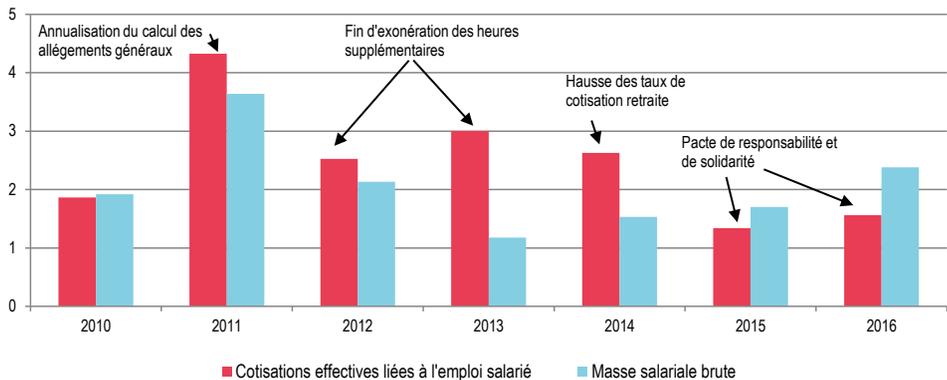
Évolutions en %



Source > DREES, CPS.

Graphique 3 Croissances comparées de la masse salariale brute et des cotisations effectives liées à l'emploi salarié

Évolutions en %



Sources > DREES, CPS pour les cotisations ; Acoss pour la masse salariale (données brutes).